

DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-sept, le dix mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Étaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme ROUGET Nathalie, Mme BLOT Séverine, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme PICARD Sylvie, Mr MARION Michel, Mr HEUDIER Bernard, Mr MILLEROT Emmanuel, Mme GARANDEL Nathalie, Mme CARN Florence, Mr PANNETRAT Jacky et Mr LAUMAIN Philippe

Absents excusés : Mr DELEMARRE Arnold (pouvoir à Mme BLOT) et Mr BOURIQUET Sébastien (pouvoir à Mme GARANDEL)

Absent : Mr ROBIN Jean-Luc

Secrétaire de séance : Mme BLOT Séverine

La séance a été publique.

* * * * *

2017/0011 DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BLOT Séverine se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

2017/0012 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27/01/2017

Le procès verbal du Conseil Municipal du 27/01/2017 ne suscite aucun commentaire de la part des Conseillers.

Le Conseil approuve par ailleurs la diffusion aux Conseillers des procès verbaux du Conseil Municipal par Internet.

2017/0013 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Maire présente au Conseil le document ci-dessous, qu'il a préparé et qu'il diffuse aux Conseillers pour leur fournir les éléments remarquables du Budget Primitif 2017 à voter fin mars.

DOB 2017 (€ TTC)

FONCTIONNEMENT

- *Budget réhabilitation entretien voirie = 55 000 € TTC (point à temps, routes ferme Varennes et Cloître / Tinte, autres à définir après visite terrain ...)*
- *Charges 2017 calculées sur bilan 2016, corrigées par évènements particuliers, et revues en fonction données 2017*
- *Nouvelle baisse de 1 % des 3 taxes communales*
- *Excédent fonctionnement viré à l'investissement = 116 300 € (environ)*

ENDETTEMENT

- Il est prévu un emprunt nouveau de 31 900 € (sans doute moins car reprise probable par DM de 10 000 € de RAR) ; cet emprunt ne sera sans doute pas réalisé, si notre trésorerie permet de faire la soudure en fin 2017, car le gros remboursement de TVA 2016 d'ÉLODIE de 120 000 € sera demandé début 2018 ...
- L'endettement de la Commune sera donc réduit en 2017 de 123 886 € (annuités de remboursement du capital de nos 3 emprunts en cours), ce qui confirme notre bon ratio « Kopfler » (5,9 ans) qui devrait baisser à moins de 5 ans.
- La renégociation en cours de nos taux devrait permettre d'alléger un peu cette charge financière.

INVESTISSEMENTS ANCIENS PROJETS SUR RAR (RESTES A REALISER BP 2016)

Accès PMR 1 ^{ère} tranche	22 000	
Salle Varennes	26 000	
Totem / plan Commune	6 000	
Mise sécurité VC1 / pluvial	42 300	(dont plateaux traversants Usage)
Abribus Usage	10 000	
Matériel / équipement Marmite	20 000	(dont 4200 bar racheté)
3 logements / études / travaux	18 990	(- 10 000 à reprendre)
Square / mur / jeux / parking	31 340	
Matériel / info / bureau	9 300	dont remorque
Terrain pétanque	720	
ÉLODIE	83 763	(50 000 revt. CCSN subv Rég. / solde 14 marchés)
Mairie	1 400	(PC)
VRD / fossés / buses	5 700	
Embellissement / bacs fleurs	3 500	
<u>TOTAL</u>	<u>281 013 €</u>	<u>(- 10 000 rep. sur proj. nouv / à déd.emp.)</u>

INVESTISSEMENT PROJETS NOUVEAUX SUR BP 2017

Sécurité routière	11 700	(en + des 42 300 de RAR, dont carrefour Marronnier / stationnement bus : 12 000 - carrefour Crx Pierre 1ère T signalisation : 5 000 - mission Safege : 7 000)
Bungalow Elodie (matériaux)	10 000	(rangement, bar, réalis. cantonn./ bénévoles)
Rideau course Elodie	10 000	(financ. Commune car utilisation « festive »)
ÉLODIE / solde travaux / équipets	40 000	(voir liste / recette CCSN 50 % = 20 000)
Salle Varennes compl. trav.	10 000	(en plus des RAR)
Salle Varennes mission Maringe	3 000	
PLU	4 000	
Salle Conseil	3 000	(fenêtres)
Hautjeandiot	1 000	(plan vert)
ELF	1 000	
TAP	1 000	
Terrain VTT	500	
Local technique	3 000	(rampe mezzanine / CHCT)
Mairie	3 000	(climatisation)
Plan vert	1 000	
BML	1 000	(matériel ?)
<u>TOTAL</u>	<u>103 200 €</u>	<u>(avant repr. probab. 10 000)</u>

Pour mémoire à prévoir sur BP 2018 :

Le Conseil étudiera en 2017 les deux projets actuellement suspendus (chaudière collective bois / réhabilitation 3 logements) ; si une décision intervenait rapidement, ils pourraient être rajoutés au BP 2017 par une DM prise en cours d'exercice.

Mais il faut annoncer dès maintenant que les investissements suggérés lors de la réunion publique seront inscrits au BP 2018, car nous avons déjà un gros programme 2017 (400 000 € d'investissements), et le Conseil ne souhaite pas augmenter l'endettement.

Carrefour Crx Pierre 2 ^{ème} T.	20 000	(grand plateau traversant ?)
Bicouche Ouche Poulet	10 000	
Bicouche lotissement Varennes	10 000	
Trottoirs lotissement bourg	10 000	
Accès PMR 2 ^{ème} tranche	20 000	
Plateau traversant Champrobert	10 000	
<u>TOTAL</u>	<u>80 000 €</u>	<u>(à priori sans emprunt compte tenu FCTVA)</u>

Ce document fait l'objet d'un débat qui fait apparaître que plusieurs postes de dépenses sont à rajouter ou augmenter :

- 5 000 € en fonctionnement sur la voirie pour le Chemin des Pierres (voir avec l'entreprise de débardage) et le chemin de la Pourette
- 3 000 € en fonctionnement sur l'entretien des bâtiments pour réparer le plafond de l'église
- 2 000 € en fonctionnement pour la fête à Tinte organisée par Festi'Sougy
- 8 000 € en investissement pour créer un plateau traversant à Champrobert
- 1 000 € en investissement sur le matériel pour la fête de Tinte
- 5 000 € en investissement « busages et fossés » pour l'assainissement pluvial de la Pourette

Ces dispositions entraînent une réduction de l'excédent de fonctionnement de 10 000 € et conduiront à augmenter l'emprunt nouveau de 24 000 €.

Le Maire fait observer que l'emprunt nouveau passera de 31 000 € à 55 900 € ce qui n'est pas grave compte tenu de la recette exceptionnelle que percevra la Commune en début 2018 au titre du remboursement de la TVA des travaux d'ELODIE, soit 120 000 €.

Il sera sans doute inutile de faire un nouvel emprunt car la trésorerie de la Commune se porte bien, il suffira de mettre en place une avance bancaire de quelques mois fin 2017.

Les nouvelles dispositions arrêtées par le Conseil seront inscrites au Budget Primitif 2017 qui sera examiné en détail en Commission des Finances le 20 mars 2017.

2017/0014 ASSAINISSEMENT

Le Maire fait part au Conseil des différents points suivis avec R. Thevenard :

- renégociation des emprunts de la Commune
- officialisation du plan de zonage assainissement
- dossier administratif de la station de traitement
- pompe de la station de traitement : pas de remplacement à prévoir après remplacement du joint

- extension du réseau sur le secteur Carnat / Parnat / Mouille : elle sera inscrite au budget primitif 2017 avec une subvention DETR et sans aide du Conseil Départemental (les nouvelles redevances supplémentaires perçues devraient permettre de rembourser l'emprunt résiduel)
- extension du réseau à Tinte : le BP 2017 prévoira l'étude d'avant projet jusqu'au DCE pour consulter les entreprises, chiffrer le coût des travaux et avoir un dossier prêt en 2018 (cout étude 9 760 €).
- R. Thevenard poursuit l'instruction du dossier de rapprochement du SIAEPA avec les syndicats de St-Pierre-le-Moutier et Magny-Cours, afin de conserver la compétence assainissement au sein d'un SIAEPA élargi.

Par ailleurs, le Maire s'informerait pour savoir si les habitants qui disposent d'un assainissement individuel aux normes seront obligés de se raccorder au réseau d'assainissement lorsque celui-ci sera disponible après les extensions envisagées (Carnat, Tinte, ...)

2017/0015 TARIFICATION DE L'EAU USEE

Le Maire expose au Conseil que la préparation du Budget Primitif 2017 du service annexe Assainissement nécessite que soit fixé le niveau de la taxe au m³ d'eau usée facturé aux usagers.

Il rappelle au Conseil que la facturation actuelle sans abonnement et exclusivement fondée sur la consommation d'eau, avec un tarif linéaire, avantage beaucoup les petits consommateurs (exemple les résidences secondaires) qui bénéficient d'un service permanent au 1^{er} m³ consommé sans en supporter la disponibilité par un abonnement fixe.

A l'opposé, les gros consommateurs sont pénalisés par les derniers m³ facturés aussi chers que le premier.

La simulation faite par R. THEVENARD montre qu'en fixant un abonnement à 45€/an (48,70 € /an au SIAEPA) et un prix du m³ à 1,52€/m³ (1,62/m³ au SIEAPA) et en appliquant ces données aux consommations relevées en 2016 (13 140 m³), le produit total serait de 28 432 € soit une augmentation de 4 % (1 100 €) par rapport à 2016 (ce qui aidera à financer l'extension du Carnat) et sera indolore sur la facture moyenne (8 € de supplément pour 100 m³).

Le Conseil valide unanimement cette modification de la tarification à appliquer pour le Budget 2017.

2017/0016 REABILITATION DE LA SALLE DES VARENNES

Le Maire expose au Conseil les conclusions de la réunion tenue à la salle des Varennes avec D. MARINGE (architecte) et G. FONTAINE (CAUE) et plusieurs conseillers.

Il apparaît qu'on ne peut réaliser aucune modification de la structure « extérieure » (toit, façades, pignons) qui est amiantée : la démolition serait une obligation.

Par contre la structure est saine, comme la toiture, et on peut l'habiller pour améliorer l'esthétique.

Les huisseries peuvent être changées, mais sous réserve de conserver les portants.

Il a été décidé de confier à D. MARINGE, en concertation avec le CAUE, une petite esquisse d'aménagement intérieur pour positionner le local de rangement et les WC à créer, et préciser les dispositions à prendre en matière d'isolation et de « relookage » de la salle.
Cette étude devrait parvenir à la Commune dans les jours à venir, et sera finalement gratuite.

2017/0017 SUBVENTION COLLEGE MAURICE GENEVOIX

Les membres du Conseil Municipal décident de verser une subvention de 200 € au collège Maurice Genevoix (pour les 3 enfants Louis / Gagnaud / Monin participant au voyage scolaire en Espagne et 2 enfants en Angleterre x 40 €).

2017/0018 MISE EN SECURITE VC1

Le Maire fait part au Conseil de la nouvelle proposition faite par l'entreprise GUILLEMINOT qui tient compte des nouveaux emplacements décidés pour les deux plateaux traversants lors de la réunion tenue sur le terrain avec plusieurs Conseillers autour des représentants de la CCSN et de la ville de DECIZE. Le nouveau devis s'élève à 24.766 € HT, en baisse significative car les travaux sont moins importants.

Le Conseil valide ces propositions et mandate le Maire pour faire réaliser les travaux dès que possible.

Le Maire précise également que le radar pédagogique qui sera installé permettra d'enregistrer les vitesses et l'heure de passage des véhicules, afin qu'une sanction puisse être prise contre les contrevenants excessifs et répétitifs.

2017/0019 BACS POTAGERS

Le Maire fait circuler aux conseillers une proposition de la société G. SAFETY/AGRIPRO concernant la fourniture de bacs potagers sur pieds, formant des « jardins de poche » destinés aux Ecoles pour l'initiation des enfants aux vertus du jardinage, et qui peut aussi convenir aux personnes âgées. Leur coût unitaire est de 260 € TTC en version fixe et 310 €TTC en version mobile.

Le Maire propose l'acquisition de trois bacs, un mobile pour l'école dans la cour, un fixe dans le square et un fixe près du hangar technique pour les TAP.

Le Conseil donne son accord pour cet achat.

2017/0020 REMBOURSEMENT FRAIS ET ACHATS

Les membres du Conseil Municipal

- acceptent de lui rembourser les 33 € de visite médicale avancés par Mr Escribano pour le renouvellement de son permis poids lourd nécessaire à son emploi (les médecins prennent uniquement le règlement en espèces pour ces visites là)
- acceptent de rembourser à Mr Escribano les 8,40 € de péage dépensés lors d'un déplacement à Clermont Ferrand (vidéo projecteur ELODIE)
- acceptent de rembourser à Mr le Maire les 239,80 € dépensés pour l'achat d'une cisaille chez Hyper Buro.

2017/0021 REHABILITATION LOGEMENTS CENTRE BOURG

Le dossier de réhabilitation des trois logements du centre bourg a été évoqué avec Mme Maringe (architecte) et G. Fontaine (CAUE) qui ont tous les deux confirmé que la solution de ne réaliser qu'un seul grand logement était une fausse bonne idée, avec des arguments déjà exposés par le Maire : la location d'un logement à 700 € ou 800 € serait beaucoup plus difficile (car à ce niveau les locataires préfèrent acheter).

De plus la solution serait beaucoup moins intéressante pour la Commune.

Par ailleurs, le groupe d'opposition a procédé à la visite des locaux qui leur ont paru suffisamment spacieux et en bon état pour envisager comme prévu la création de deux logements. Par contre il s'interroge sur l'intérêt du troisième logement sur le bâtiment jouxtant le square, dont la réhabilitation leur paraît coûteuse.

Le Maire insiste pour que le groupe d'opposition remette enfin un « programme » alternatif, qui pourrait être étudié et chiffré par l'architecte (avec un nouveau contrat d'études).

2017/0022 RESTAURANT/MULTISERVICES

Le Maire expose au Conseil la négociation en cours avec les époux Thomas pour la reprise de l'exploitation du restaurant multiservices. Leur hésitation s'explique, et la perspective de s'engager pour 9 ans, alors qu'ils ne connaissent pas l'environnement commercial du restaurant, est dissuasive.

Le Maire propose donc au Conseil, pour créer les conditions d'un partenariat loyal entre les parties, de proposer à M. et Mme Thomas un bail précaire d'un an, sans aucun loyer, à l'issue duquel ils pourront décider en toute connaissance de cause la signature d'un bail de neuf ans.

Le Conseil considère que la gratuité intégrale du bail précaire est excessive, d'autant que les exploitants percevront une indemnité pour l'Agence Postale. Le Maire propose un loyer mensuel progressif de 100 € le premier trimestre 200 € le deuxième, 300 € le troisième et 400 € le quatrième. Le Conseil valide cette proposition, mais souhaite rencontrer les exploitants et goûter si possible un menu, la qualité de la nourriture étant une condition primordiale de la réussite ; il mandate le Maire pour organiser cette rencontre.

2017/0023 FETE FESTI'SOUGY A TINTE

Le Maire expose au Conseil que la salle Elodie et la salle des Varennes étant louées le 1^{er} juillet, Festi'Sougy a décidé d'organiser sa fête à Tinte, ce qui renouerait avec une tradition ancienne enterrée depuis plusieurs années.

Il propose au Conseil de financer l'installation du compteur EDF forain et les tableaux et coffrets (disjoncteur, compteur, prises) qui permettront d'alimenter la fête en énergie en 36 KW triphasé.

Il propose aussi au Conseil de doter cette fête des moyens qui lui permettront de retrouver l'ampleur des années passées (feu d'artifice, WC, camion frigo, manèges, ferme...).

Le Conseil donne son accord à cette proposition, qui se traduira par l'inscription des dépenses correspondantes au Budget Primitif 2017.

Une réunion des Associations de Sougy sera très vite organisée pour préparer la mobilisation de nombreux bénévoles à la préparation de cette fête communale et intercommunale.

Le Conseil donne son accord à la mise à disposition pendant trois journées des deux cantonniers pour les préparatifs de la fête (transport, montage, ...) et les travaux de repli et de rangement.

2017/0024 AVANCEMENT GRADE

Le Conseil décide de fixer le ratio d'avancement de grades à 100 % sur tous les grades et sans condition de durée.

2017/0025 ETUDE CARREFOURS

Le Conseil donne son accord à une intervention confiée à la SAFEGE pour une étude de deux carrefours (Place du Marronnier et Croix de Pierre) pour un montant de 5 617 € HT.

2017/0026 SUBVENTIONS AMRF

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser une subvention de 90 € à l'AMRF.

QUESTION DIVERSES

- Visite au Préfet : le Maire rend compte de sa visite qui a permis de présenter la Commune à Mr le Préfet et d'évoquer le financement de l'animation événementielle de la salle ELODIE.
- Contrat de ruralité : il sera mis en œuvre par le Pays Nevers Sud Nivernais et comporte deux thèmes à suivre : centres bourgs (réhabilitation logements) et ELODIE (animation culturelle / attraction touristique).
- Bail maison Maugendre : il sera signé le 15 mars.
- Association de Chasse : Alex GUET devient président en remplacement de B. SIMONIN.
- Espace numérique : pas de suite à donner à l'installation en Mairie de dispositif pour les CNI car les demandeurs ont déjà accès à l'ENP et doivent aller à Decize de toutes façons.
- DETR : les quatre dossiers de demande de subvention sont revenus « déclarés complets ».
- CCSN : elle « reprend la main » sur le pôle bois-énergie et prépare un plan B
- Comité Finances Locales : renouvellement en juin.
- Terrain de foot : accord du Conseil pour négocier avec le Club de rugby de Saint-Léger-des-Vignes un accord pour l'utilisation du terrain de foot.
- Chat Mme Garnet : accord du Conseil pour que le cantonnier s'en occupe pendant son absence d'une semaine.
- Chiens Cayre/Bedoin : le Maire prendra contact pour stopper les divagations.
- RN7 2X2 voies : accord du Conseil pour la subvention habituelle de 80 €.
- Agence Postale Communale : convention signée avec la Poste.

- Chemin rural des Frétrys : l'entreprise qui a débardé (CFBL) s'est engagée par écrit à faire remettre le chemin des Frétrys en état à la fin du débardage (par l'entreprise BBF).
- Téléphone mobile : la Commune est dans la moyenne nivernaise ... avec de grandes zones d'ombre...
- Enfouissement réseaux l'Usage : 2^{ème} tranche prévue par le SIEEEN en 2018 (sur financement CCSN).
- Sougy Ecoute : aucune remontée récente d'information. Mais voir l'organisation d'un dispositif d'alerte météo (vent, orage...).
- Statuts CCSN : ils seront à reprendre suite à une demande de la Préfecture.
- Pôle Bois : les subventions de la Région seront maintenues en 2017.
- Récupération licence IV Restaurant : en attente pour que le Maire fasse les démarches en Préfecture.
- Médaille honneur : deux demandes à l'étude (Jean Escribano et Nadine Periot).
- Bar et meuble du restaurant « la Marmite » : l'ensemble a été racheté pour 4 200 € à l'acquéreur de la vente sur saisie.
- CCSN : 31 projets proposés par les 20 communes... mais tous ne seront pas retenus
- Mise à jour valeurs locatives : commission à mettre en place.
- Promenade du Gour des Fontaines : 4 agents mis à disposition par la CCSN
- Tennis : le Maire prendra contact avec Mme GORECKI pour une relance du club.
- Foyer des Roses de la Machine : accord du Conseil pour que les cantonniers de la Commune aident au déménagement / emménagement de la cuisine à réhabiliter.
- Animaux morts sur les îles de Maison Rouge : voir le problème sanitaire.
- Présidentielles : on essaie d'organiser trois plages horaires : 8h-11h30 – 15h30/15h-18h.
- Assainissement Pluvial la Pourette/le Remouillat : rajouter au BP 2017 l'étude du problème (évacuation l'Usage par traversée de la route et busage/drain/fossé vers le point bas).

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 22 heures 30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2017 / 0011 à 2017 / 0026.